



DECLARATION LIMINAIRE AU CSAI FS DE BORDEAUX LE 11 JUIN 2024

LA CGT IP réunie en congrès National du 13 au 17 mai 2024 a reçu confirmation de la mise en examen de ses secrétaires nationaux pour diffamation. Cette épisode marque une nouvelle étape dans l'atteinte à la liberté syndicale et confirme la répression mise en place par le Gouvernement à l'égard des forces syndicales.

NOUS NE MENTONS PAS. Les victimes de violences sexuelles et sexistes à l'ENAP n'ont pas été entendues, et ne font pas l'objet d'une prise en charge adaptée. La liberté d'expression syndicale est un droit constitutionnel. ELLE NE SAURAIT SE TAIRE LA OU LE DROIT SE TAIT.

Alors que la surpopulation carcérale bat son plein, que les charges de travail explosent pour l'ensemble des personnels, le travail de préparation à la sortie et à des aménagements de peine par l'organisation de permissions de sortir est mis à terre. Les PS ont été annulées en cascade pour contenter les sirènes médiatiques. Savez-vous combien de temps faut-il pour mettre en oeuvre une PS à vocation citoyenne, savez-vous quelle énergie les personnels déploient pour construire du sens au royaume de la punition ?

Devons-nous renoncer à nos missions, à nos valeurs professionnelles et sociales ou pouvons-nous espérer votre soutien et continuer de construire le chemin de l'après-prison ?

Ce chemin ne saurait se dessiner sans une persévérance pour mettre en place les obligations de l'employeur à l'égard de ses agents : une médecine du travail à la hauteur des enjeux quotidiens vécus par les agents, dans l'exercice de leurs fonctions.

Pouvez-vous nous communiquer la cartographie des services de santé au travail mise en place et efficaces à ce jour ? Quelles sont les perspectives à court terme, pour les services et établissements non couverts ?

Pouvons-nous travailler sur le fonctionnement des conseils médicaux : qu'en est-il de la prise de connaissance de la situation de l'agent par le représentant du personnel en amont de la réunion? Qu'en est-il de la présence d'un représentant du personnel, de son niveau d'information, de ses difficultés pour pouvoir assister au conseil ?

Pouvez-vous nous préciser quelle est l'évaluation des risques psycho-sociaux par unité de travail sur l'ensemble des services de la DISP ?

Gardons toujours le regard vers l'avenir et à l'écoute du passé, pour pouvoir parler au présent.

Les représentants CGT